

Plan d'action territorial pour les personnes handicapées

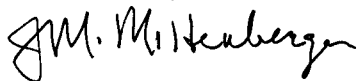


MESSAGE DU MINISTRE

En tant que ministre responsable des personnes handicapées, je suis heureux de présenter le *Plan d'action territorial pour les personnes handicapées*. Depuis que j'ai été nommé ministre responsable des personnes handicapées, en 2001, j'ai suivi le développement du partenariat qui s'est formé entre un certain nombre de ministères du gouvernement territorial, d'organismes non gouvernementaux et des groupes autochtones.

Le développement du Cadre de travail territorial pour les personnes handicapées et le Plan d'action territorial pour les personnes handicapées est représentatif de l'engagement et de la coopération inter-agences et constitue un exemple de ce qu'on peut accomplir quand on travaille ensemble pour aider les personnes handicapées de nos communautés.

À partir de plus de 100 points, le partenariat a pu élaborer cinq domaines de priorité principaux : l'éducation, l'emploi, le revenu, les mesures de soutien pour les personnes handicapées et l'habitation. Ce plan permettra aux résidents des TNO d'identifier et de développer davantage la capacité au niveau communautaire, ce qui constitue un début pour faire disparaître les barrières auxquelles font face les personnes handicapées des TNO.



Le ministre de la Santé et des Services sociaux,
J. Michael Miltenberger

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES	3
Éducation	3
Emploi	8
Revenu	11
Mesures de soutien pour les personnes handicapées	15
Habitation	22
ANNEXE I : GLOSSAIRE	25

INTRODUCTION

En mai 2001, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest a chargé le Partenariat du comité directeur pour les personnes handicapées (le Partenariat) de développer un cadre de travail interdisciplinaire et multidimensionnel qui puisse orienter l'élaboration de programmes et services efficaces, et promouvoir l'inclusion complète des personnes handicapées des TNO.

Le Partenariat est composé de représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), d'organismes non gouvernementaux (ONG) et d'organismes autochtones. Les partenaires comprennent :

- le ministère de la Santé et des Services sociaux (SSS);
- le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (ECF);
- le ministère des Affaires municipales et communautaires (AMC);
- la Société d'habitation des TNO (SHTNO);
- le Conseil pour les personnes handicapées (le Conseil);
- la Yellowknife Association for Community Living (YK-ACL); et
- le YWCA de Yellowknife.

D'autres participants qui ont assisté à la discussion, mais qui n'y ont pas participé, comprenaient :

- la Nation dénée;
- l'Inuvialuit Regional Corporation.

Le Partenariat a débuté avec plus de 100 besoins/ problèmes, et a développé ces problèmes en **cinq domaines de priorité**, ou pôles essentiels.

1. L'éducation – Des possibilités d'apprentissage, accessibles à tous, qui maximisent le potentiel des personnes handicapées. Les possibilités d'éducation comprennent des possibilités d'apprentissage formelles et informelles.

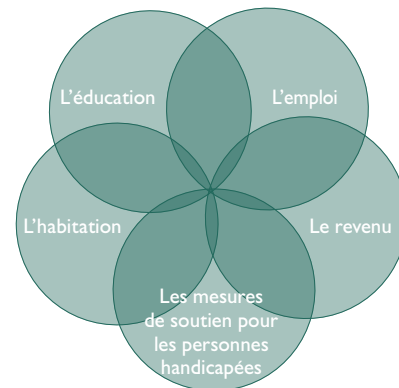
2. L'emploi – Travailler à un niveau de salaire approprié qui facilite l'indépendance économique et la participation à la communauté. Les personnes handicapées peuvent avoir besoin de soutien pour joindre le marché du travail, comme de la formation et de l'information sur l'éducation, l'accès au perfectionnement professionnel, des évaluations d'emploi, des adaptations au lieu de travail, et de l'aide continue une fois l'emploi obtenu. Les employeurs profitent également de l'information sur l'emploi de personnes handicapées.

3. Le revenu – Les ressources disponibles à un ménage pour répondre à ses besoins financiers, ce qui comprend les revenus d'emploi, de sources non salariales (pensions, entretien), les revenus non financiers et l'aide du gouvernement quand l'autonomie financière est impossible ou insuffisante pour répondre aux besoins de base.

4. Les mesures de soutien pour les personnes

handicapées – Une variété de biens, services et de mesures de soutien conçus pour répondre aux besoins individuels dans la vie quotidienne. Il continuera d'y avoir un besoin de fournir des mesures de soutien aux personnes handicapées pour ce qui est de la disponibilité et de l'accessibilité (p. ex. de l'aide et des appareils techniques, de l'équipement spécial, des travailleurs de soutien, des aides familiales, des services d'accompagnement et d'interprétation; les habiletés de la vie quotidienne, la physiothérapie et l'ergothérapie; les soins de relève qui répondent aux besoins particuliers. Ces biens, services et soutiens sont essentiels pour une participation active à la maison, à l'école et dans la communauté et constituent une composante essentielle pour maximiser l'indépendance personnelle et économique.

5. L'habitation – Des logements qui permettent aux personnes handicapées d'avoir une variété de choix pour ce qui est de l'abordabilité et de l'accessibilité et qui maximisent l'indépendance. Comme tous les citoyens, les personnes handicapées ont besoin de logements sécuritaires et adéquats qu'elles peuvent se permettre. Certains types de handicaps



nécessitent des caractéristiques spéciales dans le logement, qui peuvent coûter cher à construire et encore plus cher à ajouter plus tard. L'habitation comprend également de l'aide à la vie indépendante pour que la personne handicapée puisse demeurer dans son logement aussi longtemps que possible et être le plus indépendante possible.

Les domaines de priorité, avec l'énoncé de mission, les valeurs et principes, sont présentés dans un autre document appelé *Cadre de travail territorial – Personnes handicapées* (septembre 2004). Le cadre de travail a été préparé à partir de rapports de recherche nationaux et territoriaux sur les personnes handicapées, effectués précédemment, de même que sur des projets semblables sur les personnes handicapées qui ont été préparés par d'autres provinces ou territoires canadiens, incluant l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan.

Depuis novembre 2002, le ministre responsable des personnes handicapées et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont pris le rôle déterminant de préparer le *Plan d'action territorial pour les personnes handicapées*, en partenariat avec le comité directeur pour les personnes handicapées. Le Partenariat reconnaît la nécessité d'évaluer les progrès effectués en matière de prestation de programmes et de services pour les personnes handicapées au moins une fois pendant la durée du cadre de travail.

Ce plan d'action présente des éléments d'action dans les domaines de priorité. De plus, les activités complétées au cours des deux dernières années sont présentées pour refléter le travail du Partenariat, pendant que ce plan d'action était en préparation. L'ébauche du cadre de travail (divulguée en novembre 2002) a servi à orienter ce travail intérimaire.

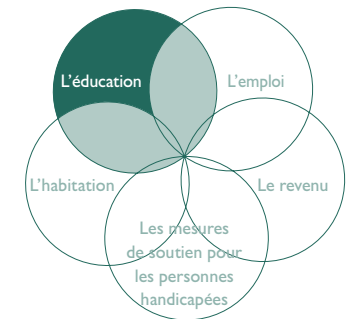
DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Éducation

Objectif : Assurer des possibilités d'apprentissage de toute une vie, et accessibles à tous, qui maximisent le potentiel des personnes handicapées.

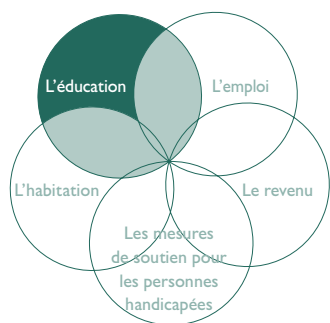
1. Les programmes scolaires (programmes d'études, activités) au niveau primaire et secondaire seront adaptés pour mieux servir les étudiants handicapés.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
1.1 Préparer et mettre en oeuvre un modèle et un manuel pour écrire des plans scolaires individuels. TERMINÉ	Développé le modèle et le manuel, avec un apport inter-territorial de la part des familles et des enseignants, en 2002-2003. Les deux ressources ont servi en 2003-2004	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre • Évaluer 	ECF
1.2 Préparer et mettre en oeuvre un modèle et un manuel pour écrire des plans scolaires modifiés TERMINÉ	Préparé un modèle et un manuel en 2002-2003	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement • Piloter • Évaluer 	ECF
1.3 Préparer un cadre de reddition des comptes pour l'éducation spéciale.	Cadre de travail développé conjointement avec les provinces de l'ouest et les autres territoires en 2002-2003.	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter aux TNO • Mettre en oeuvre 	ECF
1.4 Préparer des moyens d'obtenir de l'information à partir de toute une variété de sources à savoir si on répond aux besoins de tous les étudiants, y compris ceux qui sont handicapés.		<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un processus • Évaluer les programmes • Élaborer des stratégies pour répondre aux besoins des étudiants. 	ECF
1.5 Se fixer des cibles d'apprentissage spécifique pour surveiller les progrès du programme d'anglais. TERMINÉ	Élaboré et piloté des objectifs pour la maternelle à la troisième année, en 2002-2003 et 2003-2004. Élaboré des résultats pour la 4-6 année en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre la maternelle à la troisième année • Piloter la 4-6 année • Élaborer la 7-9 année • Mettre en oeuvre la 7-9 année 	ECF
1.6 Offrir aux étudiants diverses habiletés avec des choix supplémentaires et des solutions de rechange pour progresser de la 10 à la 12.	Consulté en 2002-2003 et commencé à élaborer en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer • Mettre en oeuvre • Continuer avec la mise en oeuvre en plusieurs temps 	ECF



Objectif :

Assurer des possibilités d'apprentissage de toute une vie, et accessibles à tous, qui maximisent le potentiel des personnes handicapées.



Objectif :

Assurer des possibilités d'apprentissage de toute une vie, et accessibles à tous, qui maximisent le potentiel des personnes handicapées.

2. Les enseignants, les aide-enseignants et les employés de soutien des élèves auront des possibilités de formation qui offriront des stratégies pour régler divers besoins concernant le programme.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
2.1 Élaborer et mettre en oeuvre un manuel pour aider les enseignants du programme de soutien.		<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un manuel • Piloter • Mettre en oeuvre • Évaluer 	ECF
2.2 Préparer un manuel pour les aide-enseignants.		<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un manuel • Piloter • Mettre en oeuvre 	ECF
2.3 Certifier les aide-enseignants.		<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher • Préparer un plan de formation et commencer la formation. 	ECF
2.4 Former les éducateurs dans différentes sortes d'enseignement et de stratégies pour accommoder les élèves aux capacités diverses.	En service comme requis pendant les deux années.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre 	ECF
2.5 Formation continue au niveau du conseil pour les enseignants, les enseignants du programme de soutien et les aide-enseignants. EN COURS	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	ECF
2.6 Les éducateurs sont formés pour un soutien du comportement efficace.	En service comme requis pendant les deux années.	<ul style="list-style-type: none"> • En service • En cours 	ECF
2.7 Les éducateurs auront une formation fonctionnelle pour évaluer le comportement. EN COURS	En service comme requis en 2002-2003. En cours en 2003-04.	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	ECF

3. La réduction du ratio élèves-enseignant se poursuivra et sera terminé au cours de l'année scolaire 2003-2004.

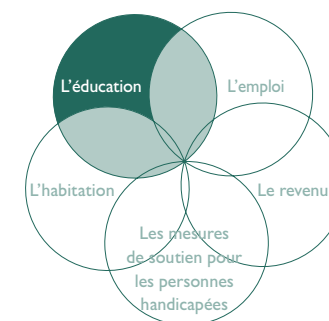
Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
3.1 Le ratio sera abaissé à 16:1. TERMINÉ	Le financement était fourni aux conseils pour réduire le ratio à 16,5:1 et pour accroître l'aide aux élèves en 2002-2003. Le ratio a été ramené à 16:1 en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien 	ECF

4. On terminera la poursuite de l'accroissement du financement de l'aide aux élèves au cours de l'année scolaire 2003-2004.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
4.1 Financer l'instruction universelle à 15 % de la contribution de l'école.	En 2003-2004, une législation a été adoptée pour garantir que 15 % du total des contributions du GTNO aux écoles serait dirigé à l'aide aux élèves. Présentement, 14 % du total des contributions du GTNO aux écoles va à l'aide aux élèves.	<ul style="list-style-type: none"> • 15 % du total des contributions du GTNO aux écoles sera dirigé à l'aide aux élèves. • Maintien 	ECF
4.2 Préparer, financer et mettre en oeuvre un programme de counselling scolaire qui améliore les services de counselling existants.	Préparé un programme basé sur la recherche faite en 2002-2003. Matériel produit en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter un programme de counselling scolaire • Mettre en oeuvre 	ECF

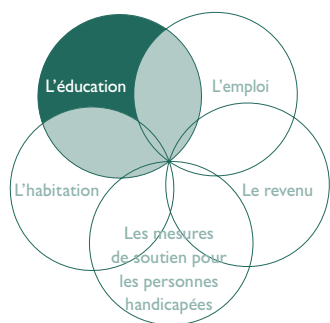
5. On améliorera les programmes à la petite enfance.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
5.1 Donner à tous les enfants l'accès aux services à la petite enfance. EN COURS	Le projet de développement de la petite enfance a été mis en oeuvre en 2002-2003 et se poursuit en 2003-2004. Le projet Enfants en santé se poursuit.	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation continue de programmes et de formation. 	ECF SSS
5.2 Améliorer les soins à domicile et la formation des aides à domicile. EN COURS	58 % des aides à domicile ont été certifiés en 2002-2003. Poursuite de la formation et de la certification en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la formation et de la certification. 	SSS



Objectif :

Assurer des possibilités d'apprentissage de toute une vie, et accessibles à tous, qui maximisent le potentiel des personnes handicapées.



Objectif :

Assurer des possibilités d'apprentissage de toute une vie, et accessibles à tous, qui maximisent le potentiel des personnes handicapées.

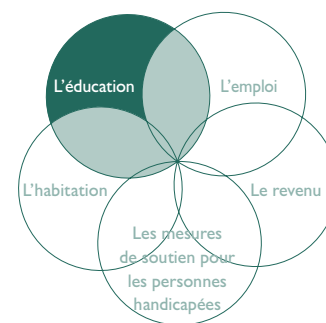
6. On offrira toute une variété de possibilités d'éducation aux étudiants adultes qui ont ou qui n'ont pas terminé leur secondaire.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
6.1 Préparer une brochure pour promouvoir la sensibilisation aux handicaps et qui énumère les programmes et services offerts aux étudiants handicapés.	Les centres de succès scolaires ont fourni de l'information sur les programmes et le financement en 2002-2003 et cela se poursuit en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'une brochure sur la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. 	ECF Conseil
6.2 Revoir et modifier la demande d'entrée au Collège Aurora pour permettre à une personne de s'identifier comme personne handicapée. TERMINÉ	Les étudiants handicapés s'identifient, si applicable, à partir de 2003-2004.		Collège Aurora
6.3 Assurer qu'un encadrement pédagogique est offert aux étudiants qui fréquentent le Collège Aurora. EN COURS	Besoins d'un encadrement révisé sur une base individuelle, à partir de 2002-2003.	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	ECF Collège Aurora
6.4 Revoir et modifier les politiques du Collège Aurora pour qu'elles tiennent compte des étudiants handicapés. EN COURS	Les politiques sont revues au fur et à mesure des besoins.	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	Collège Aurora Conseil
6.5 Élaborer des programmes intégrés pour les adultes dans les métiers, l'expérience de travail, la formation en cours d'emploi.	Recherché des choix de programmes et les besoins de la communauté en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan Piloter dans trois communautés Réviser et évaluer le programme-pilote 	ECF Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC) YK-ACL (Recherche)
6.6 Continuer de fournir du tutorat un à un aux personnes handicapées. EN COURS	Aide au tutorat un à un offerte dans le cadre de l'aide à l'apprentissage de la stratégie d'alphabétisation, pour les personnes handicapées, à partir de 2002-2003.	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les aides d'apprentissage. 	ECF Centres d'apprentissage communautaires Collège Aurora

6.7	Établir un partenariat avec les conseils scolaires pour assurer un programme de formation de cours préparatoires à l'exercice d'un métier.	Recherche sur les besoins en 2002-2003. Options explorées en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan Mettre en oeuvre 	ECF
6.8	Rendre les bibliothèques virtuelles accessibles aux élèves de partout aux TNO.	Les bibliothèques virtuelles sont accessibles aux élèves, à partir de 2002-2003.		ECF
6.9	Fournir des évaluations d'apprentissage accessible.	Mis en oeuvre le test de placement dans le cadre du programme d'alphabétisation et de formation des adultes en 2002-2003 (dépistage du succès).	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer 	ECF SSS Conseil

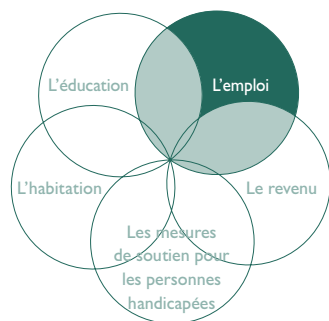
7. On concevra et mettra sur pied un système de gestion des cas coordonné, intégré et axé sur le client, qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
7.1 Effectuer une recherche, élaborer et mettre en oeuvre un système de soutien intégré pour les enfants et les adultes handicapés qui comprend l'emploi, les besoins professionnels et d'habitation. (Renvoi à des éléments d'action : 16.3, 25.1, 29.1, 34.1)	Recherché le modèle de l'Île-du-Prince-Édouard.	<ul style="list-style-type: none"> Atelier pour établir une définition commune de système de soutien. Établir des chefs de cas régionaux pour les personnes handicapées des TNO. Mettre en oeuvre 	Partenariat du Comité directeur



Objectif :

Assurer des possibilités d'apprentissage de toute une vie, et accessibles à tous, qui maximisent le potentiel des personnes handicapées.



Objectif :

Améliorer l'employabilité des personnes handicapées, encourager leur entrée sur le marché du travail et encourager plus de possibilités d'emploi.

Emploi

Objectif : Améliorer l'employabilité des personnes handicapées, encourager leur entrée sur le marché du travail et encourager plus de possibilités d'emploi.

8. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest continuera de négocier avec le gouvernement du Canada pour obtenir un financement à coûts partagés pour l'aide à l'emploi des personnes handicapées.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
8.1 Négocier une entente avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour un cadre multilatéral visant des ententes concernant le marché du travail pour les personnes handicapées qui minimise les engagements de dépenses du GTNO sans affecter le financement actuel du fédéral. EN COURS	En cours, à partir de 2003-2004.	• En cours	ECF SSS
8.2 Faire une demande de financement à Développement social Canada pour obtenir des statistiques comparables à celles du national sur les personnes handicapées des TNO.	Discuté avec Développement social Canada en 2003-2004, concernant les options.	• Inclure les TNO dans le prochain sondage sur la participation et les limitation d'activités.	ECF

9. On rendra accessibles aux personnes qui oeuvrent dans le perfectionnement professionnel la formation et le réseautage sur des questions concernant les handicaps.

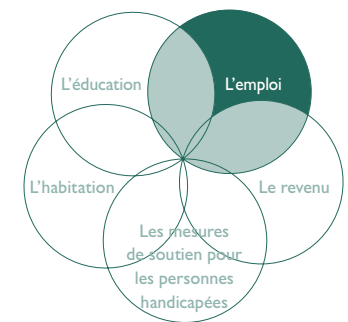
Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
9.1 Inclure de l'information et des stratégies sur le perfectionnement professionnel des personnes handicapées dans tous les domaines pertinents. EN COURS	Conférence LINX s'est tenue en 2002-2003.	• En cours	ECF
9.2 Offrir une formation obligatoire sur le counselling des personnes handicapées, dans le cadre du certificat de perfectionnement professionnel.	Discussion avec le Collège Aurora en 2002-2003.		ECF Collège Aurora

10. On fournira des mesures de soutien et des appareils fonctionnels de même que de la planification de carrière pour éliminer les barrières à l'emploi.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
10.1 Compiler et coordonner l'information sur les programmes, le financement, la planification professionnelle et autres options disponibles aux personnes handicapées, aux employeurs et aux fournisseurs de services. (Renvoi à un élément d'action : 12.1)	Les centres de succès scolaire et les centres d'apprentissage régionaux du ministère de l'ECF ont fourni de l'information sur les programmes et le financement, en 2002-2003. Le programme d'emploi du Slave Nord a été mis en oeuvre en 2002-2003 et est toujours en cours.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une brochure avec de l'information consolidée. Développer le programme d'emploi du Slave Nord dans d'autres communautés et régions. 	ECF Ressources humaines et Développement des compétences

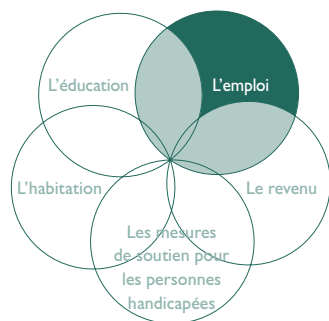
11. On fera la promotion des programmes d'emploi et de formation (comme la formation basée sur le lieu de travail, Jeunes au travail).

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
11.1 Promouvoir des programmes d'emploi et de formation qui offrent des possibilités d'emploi aux personnes handicapées. (Renvoi à des éléments d'action : 10.1, 12.2) EN COURS	Le programme d'emploi du Slave Nord a été mis en oeuvre en 2002-2003 et est en cours.	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	ECF RHDC Conseil



Objectif :

Améliorer l'employabilité des personnes handicapées, encourager leur entrée sur le marché du travail et encourager plus de possibilités d'emploi.



Objectif :

Améliorer l'employabilité des personnes handicapées, encourager leur entrée sur le marché du travail et encourager plus de possibilités d'emploi.

12. On fournira du soutien à l'emploi des personnes handicapées dans toutes les communautés des TNO, (pas seulement à Yellowknife).

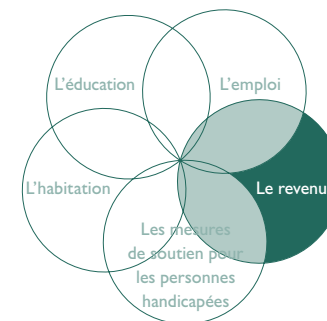
Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
12.1 Sensibiliser les employeurs des TNO aux avantages d'inclure des personnes handicapées dans leurs effectifs. (Renvoi à l'élément d'action : 10.1)	Atelier sur les avantages d'inclure les personnes handicapées, qui a eu lieu en 2002-2003. Le programme d'emploi du Slave Nord a été mis en oeuvre en 2002-2003 et est encore en cours.	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre d'ateliers de formation aux employeurs dans les communautés à l'extérieur de la région du Slave Nord. • Explorer la faisabilité d'établir le programme d'emploi du Slave Nord dans d'autres communautés, dans l'avenir. 	ECF RHDC
12.2 Élaborer et donner des programmes d'emploi dans les régions et les communautés pour les personnes handicapées, pour les aider à chercher de l'emploi et à réussir à en trouver.	Le programme d'emploi du Slave Nord est mis en oeuvre en 2002-2003 et est encore en cours.	<ul style="list-style-type: none"> • Établir ailleurs le programme d'emploi du Slave Nord pour inclure le programme de formateur en milieu de travail et de pré-emploi. • Piloter dans deux autres communautés. • Mettre en oeuvre dans d'autres communautés. 	ECF RHDC
12.3 Communiquer la politique du GTNO en matière d'équité d'emploi pour s'occuper des besoins des personnes handicapées.		<ul style="list-style-type: none"> • Produire une brochure et la distribuer. 	GTNO Conseil
12.4 Élaborer un atelier combiné de formation et de sensibilisation pour les superviseurs et les collègues de travail de personnes handicapées.		<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un atelier • Donner un atelier régional 	Conseil ECF

Revenu

Objectif : Concevoir un système qui répond aux besoins des personnes handicapées et qui leur fournit un niveau de revenu sécuritaire récompensant les efforts individuels de travail dans la plus grande mesure possible, mais qui fournit de l'aide financière, si la personne ne peut pas gagner sa vie ou ne gagne pas suffisamment pour répondre à ses besoins de base.

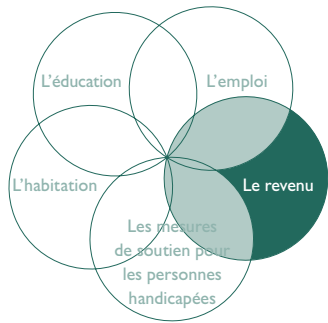
13. On enlèvera les facteurs de dissuasion dans les programmes de soutien du revenu.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
13.1 Accroître les montants d'exemption des revenus gagnés actuels et calculer le revenu des personnes handicapées sur les montants annuels ou mensuels.		<ul style="list-style-type: none"> Analyser l'impact de la recherche Préparer un document de choix basé sur les résultats Mettre en oeuvre 	ECF
13.2 Changer le montant d'exemption d'aide pour handicap à 100 000 \$ en fiduciaire. TERMINÉ	Complété la demande au Conseil de gestion financière en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre 	ECF
13.3 Enlever les critères de non-emploi comme exigence pour recevoir l'indemnité d'invalidité. TERMINÉ	Les critères de non-emploi ont été enlevés pour l'indemnité d'invalidité en 2002-2003.		ECF
13.4 Assurer que les personnes aux prises avec des handicaps permanents qui ont reçu le soutien du revenu peuvent voir le soutien du revenu rapidement revalidé sans avoir besoin de remplir de nouveaux formulaires, de fournir à nouveau de l'information sur l'invalidité ni de fournir des signatures de médecins. TERMINÉ	En 2002-2003, les personnes aux prises avec des handicaps permanents qui ont reçu du soutien du revenu peuvent voir le soutien du revenu rapidement revalidé dans avoir à remplir de nouveaux formulaires, fournir à nouveau de l'information sur l'invalidité ni fournir des signatures de médecins.		ECF



Objectif :

Concevoir un système qui répond aux besoins des personnes handicapées et qui leur fournit un niveau de revenu sécuritaire récompensant les efforts individuels de travail dans la plus grande mesure possible, mais qui fournit de l'aide financière, si la personne ne peut pas gagner sa vie ou ne gagne pas suffisamment pour répondre à ses besoins de base.



Objectif :

Concevoir un système qui répond aux besoins des personnes handicapées et qui leur fournit un niveau de revenu sécuritaire récompensant les efforts individuels de travail dans la plus grande mesure possible, mais qui fournit de l'aide financière, si la personne ne peut pas gagner sa vie ou ne gagne pas suffisamment pour répondre à ses besoins de base.

14. On concevra et mettra en oeuvre un programme de soutien du revenu pour personnes handicapées, à part des aides reliées à la santé et aux handicaps.

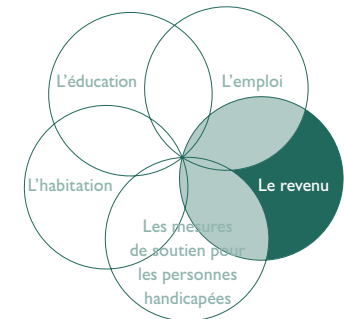
Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
14.1 Séparer le soutien du revenu des aides reliées à la santé et au handicap.		<ul style="list-style-type: none"> • Définir et rechercher • Élaborer un document de discussion 	ECF SSS
14.2 Modifier les objectifs du soutien du revenu pour reconnaître que les handicaps sont des désavantages qui durent longtemps et constituent une raison pour fournir des aides supplémentaires pour une qualité de vie améliorée. TERMINÉ	Les objectifs du soutien du revenu ont été modifiés en 2002-2003.		ECF

15. On poursuivra le programme d'embauche obligatoire de clients.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
15.1 Coordonner une session d'information sur le dépôt direct. TERMINÉ	Des sessions ont été préparées et données en régions en 2003-2004.		ECF Conseil YK-ACL
15.2 Inclure de l'information sur le dépôt direct dans le <i>Adult and Family Benefits Guide</i> . TERMINÉ	De l'information sur le dépôt direct a été incluse dans le <i>Adult and Family Benefits Guide</i> .		ECF

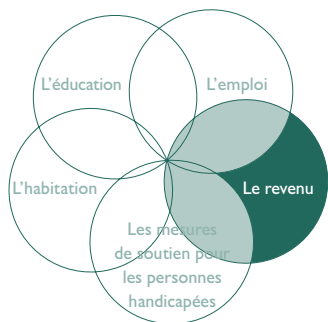
16. On concevra et mettra en oeuvre un système de gestion de cas coordonné, intégré et axé sur le client et qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
16.1 Modifier le formulaire médical actuel du soutien du revenu pour accorder le pouvoir de vérification d'un handicap à d'autres professionnels médicaux pour inclure les physiothérapeutes et ergothérapeutes.		<ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau formulaire est présentement révisé par l'Association médicale des TNO et des professionnels alliés. • Mettre en oeuvre 	ECF
16.2 Modifier le processus actuel de demande où les personnes qui disent avoir un handicap permanent soient exemptées de refaire une demande d'aide tous les ans. TERMINÉ			ECF
16.3 Faire de la recherche, élaborer et mettre en oeuvre un système de soutien intégré pour les personnes handicapées (enfants et adultes) qui comprend les besoins en matière d'emploi, d'habitation et professionnels. (Renvoi aux éléments d'action : 7.1, 25.1, 29.1, 34.1)	Recherché le modèle de l'Île-du-Prince-Édouard.	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier pour établir une définition commune d'un système de soutien • Établir cinq questionnaires de cas en région pour les personnes handicapées des TNO • Mise en oeuvre 	Partenariat du Comité directeur



Objectif :

Concevoir un système qui répond aux besoins des personnes handicapées et qui leur fournit un niveau de revenu sécuritaire récompensant les efforts individuels de travail dans la plus grande mesure possible, mais qui fournit de l'aide financière, si la personne ne peut pas gagner sa vie ou ne gagne pas suffisamment pour répondre à ses besoins de base.



Objectif :

Concevoir un système qui répond aux besoins des personnes handicapées et qui leur fournit un niveau de revenu sécuritaire récompensant les efforts individuels de travail dans la plus grande mesure possible, mais qui fournit de l'aide financière, si la personne ne peut pas gagner sa vie ou ne gagne pas suffisamment pour répondre à ses besoins de base.

17. On basera le soutien du revenu sur les besoins identifiés des personnes handicapées.

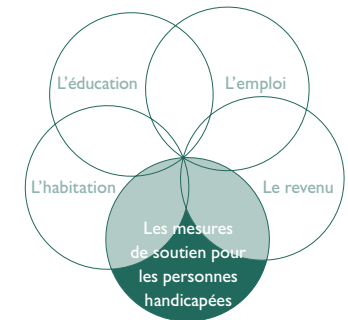
Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
17.1 Les bénéficiaires du soutien du revenu aux prises avec un handicap pourront faire une demande d'aide supplémentaire auprès du GTNO pour recevoir un montant de base de 300 \$. TERMINÉ			ECF SSS
17.2 Assurer que la subvention aux combustibles est disponible aux personnes handicapées.		<ul style="list-style-type: none"> • Développer un document d'options pour rechercher les avantages et la faisabilité d'une subvention pour le combustible en fonction du revenu 	ECF

Mesures de soutien pour les personnes handicapées

Objectif : Assurer que les mesures de soutien aux personnes handicapées prévoient une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté et qu'elles maximisent l'indépendance personnelle et économique.

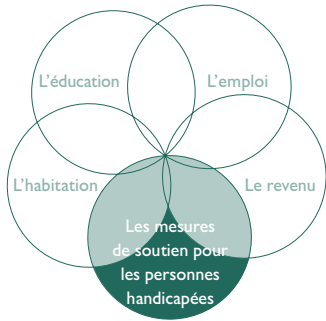
18. On mettra en place un outil de dépistage approprié pour identifier les enfants avec des retards du développement, et on développera des processus de suivi pour faciliter le et l'évaluation.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
18.1 Élaborer une stratégie pour détecter les enfants ayant des retards du développement et les familles à risque. TERMINÉ	Le programme de développement de la petite enfance présente l'outil de dépistage normalisé Nipissing, en 2002-2003, pour détecter les retards du développement dès la petite enfance. On a développé un vidéo de formation à l'outil Nipissing pour les fournisseurs de soins. Le programme Familles en santé a été développé en 2002-2003. La formation pour les employés de ce programme sur le dépistage parental a eu lieu en 2003-2004. On a élaboré un vidéo éducatif sur l'importance un développement sain dès la petite enfance et sur l'art d'être des parents sains.		SSS
18.2 Veiller à ce que les processus de suivi soient en place pour le client (p. ex. le registre des retards du développement peut faciliter le suivi et permettre la gestion du cas après évaluation).	En 2002-2003, neuf médecins ont eu une formation pour diagnostiquer le syndrome d'alcoolisme foetal. On a préparé un document de recherche en 2003-2004 qui identifie la nécessité d'un registre pour les maladies congénitales.	<ul style="list-style-type: none"> Établir un registre des maladies congénitales 	SSS
18.3 Élaborer une brochure en langage simple sur la façon de diagnostiquer le syndrome d'alcoolisme foetal.		<ul style="list-style-type: none"> Recherche sur la faisabilité Discussion avec le partenariat 	YK-ACL ECF SSS



Objectif :

Assurer que les mesures de soutien aux personnes handicapées prévoient une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté et qu'elles maximisent l'indépendance personnelle et économique.



Objectif :

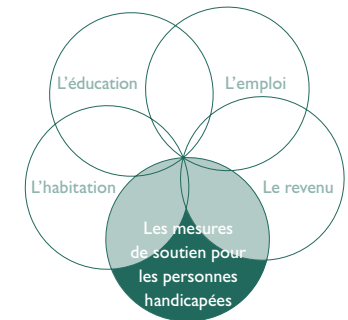
Assurer que les mesures de soutien aux personnes handicapées prévoient une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté et qu'elles maximisent l'indépendance personnelle et économique.

19. Le programme de soins de relève sera plus vaste pour inclure les personnes handicapées.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
19.1 Élaborer un modèles pour des soins de relève.	Effectué une recherche, élaboré et mis en oeuvre un modèle pilote pour les soins de relève à Yellowknife au cours de ces deux années. L'amélioration des programmes de soins à domicile en 2002-2003 ont accrus les soins pour les personnes médicalement fragiles et les malades chroniques (dépendant des ressources disponibles). Les politiques concernant les soins à domicile sont en révision pour inclure des normes minimales et maximales concernant les soins de relève.	<ul style="list-style-type: none"> • En cours • Évaluer 	SSS
19.2 Des choix concernant les soins de relève prévus au calendrier sont disponibles pour les personnes handicapées et leurs familles. EN COURS	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • En cours • Évaluer 	SSS YK-ACL
19.3 Déterminer les besoins en matière de soins de relève des personnes et des familles handicapées. TERMINÉ	On a évalué les besoins en matière de soins de relève.	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	SSS YK-ACL

20. On mettra en oeuvre des options d'aide à la vie autonome partout aux TNO.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
20.1 Développer des options supplémentaires concernant l'aide à la vie autonome des personnes qui améliorent la participation dans les communautés.	Les normes concernant l'aide à la vie autonome sont en ébauche finale en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre les normes • Continuer d'élaborer des options d'aide à la vie autonome basées sur les besoins régionaux. 	SSS ECF
20.2 Assurer que les politiques de logement privé et que la disponibilité de logements pour célibataires sont appropriées et règlent le manque de logements dans la communauté.	En 2003-2004, on a tenu un forum sur les logements à accès facile. On a déterminé en 2003-2004 les besoins de logements privés pour les personnes avec tous handicaps.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie en matière d'habitation qui s'adresse aux personnes handicapées. • Mettre en oeuvre des options, incluant du financement en capital et le financement continu. 	Conseil

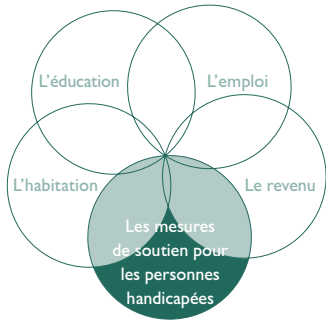


21. On fournira des services de transport accessibles et abordables au sein des communautés des TNO.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
21.1 Un programme de s de stationnements accessibles sera offert.	Conseil financé en 2002-2003. SSS a fourni du financement pour 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> • Financer un programme de s de stationnements 	SSS Conseil
21.2 Préparer et fournir du financement pour fournir du transport local accessible.	On a établi un programme d'initiatives communautaires en 2003-2004. Grâce à ce programme, les communautés ont le droit de faire une demande d'aide pour des programmes de transport afin d'améliorer l'accès des personnes handicapées et des personnes âgées.	<ul style="list-style-type: none"> • Financement disponible grâce au programme d'initiatives communautaires • Évaluer le programme • Mettre en oeuvre les changements au programme basés sur les résultats de l'évaluation. 	AMC

Objectif :

Assurer que les mesures de soutien aux personnes handicapées prévoient une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté et qu'elles maximisent l'indépendance personnelle et économique.



Objectif :

Assurer que les mesures de soutien aux personnes handicapées prévoient une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté et qu'elles maximisent l'indépendance personnelle et économique.

22. On accroîtra l'accès des personnes handicapées aux édifices publics, aux programmes et services qui desservent tout le monde.

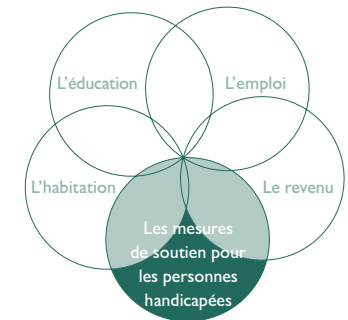
Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
22.1 Assister à un atelier sur le code national du bâtiment pour parler à propos d'une proposition d'avoir des bâtiments plus accessibles à la population générale de personnes handicapées. TERMINÉ	Ateliers suivis en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> Assister dans l'avenir à des ateliers pertinents 	Conseil AMC
22.2 Publier un bulletin technique par le biais des règlements territoriaux, pour assurer que tous les nouveaux bâtiments et les bâtiments rénovés se préoccupent davantage des besoins de personnes aux prises avec toutes sortes de handicaps. EN COURS	Des bulletins techniques sont publiés comme requis/comme des points à être portés à l'attention des services d'incendie.	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	AMC Services d'incendie

23. On élaborera et améliorera les activités sociales, culturelles et de loisirs pour inclure les personnes handicapées.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
23.1 Développer de l'aide et de la formation pour les organismes communautaires afin d'inclure les personnes handicapées, quand on offre des activités culturelles et de loisirs. TERMINÉ	En 2003-2004, on a développé de l'aide et de la formation pour les organismes communautaires.	<ul style="list-style-type: none"> Trois ateliers régionaux incluront le volet former le formateur Campagne de sensibilisation Évaluer 	AMC Active Living Alliance
23.2 Élaborer un programme d'aide aux bénévoles qui aident les organismes non gouvernementaux.	L'ébauche finale du projet d'aide aux bénévoles a été soumise au groupe de travail sur l'agenda social du GTNO, en 2003-2004. Les activités de 2003-2004 ont compris une consultation des partenaires et l'élaboration d'un plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre du plan d'action Évaluer 	AMC Agenda social

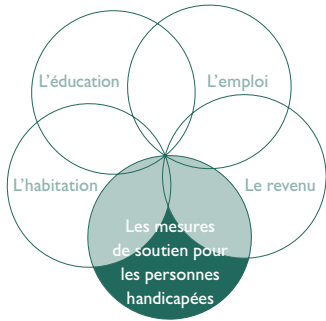
24. On accroîtra l'accès aux services thérapeutiques pour les enfants et les adultes handicapés.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
24.1 Développer au ministère de la SSS un modèle sur le nombre de professionnels de la réhabilitation requis pour répondre aux demandes de toutes les régions. TERMINÉ	Les services de réhabilitation ont été révisés en 2002-2003. La réhabilitation incluse comme composante du modèle de prestation des services intégrés développé pour le système de santé et des services sociaux en 2002-2004.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre des équipes de réhabilitation régionales 	SSS
24.2 Développer un centre régional spécialisé pour diagnostiquer les enfants et les adultes et fournir des services thérapeutiques. (Renvoi à un élément d'action : 24.1)	En 2003-2004, on a amélioré les services aux équipes du développement de l'enfance.	<ul style="list-style-type: none"> Embaucher un coordonnateur du développement de l'enfance pour coordonner les équipes de réhabilitation Revoir les options et faire de la recherche sur les services thérapeutiques aux adultes 	SSS
24.3 Donner des ateliers d'information dans les communautés des TNO, ce qui comprend la visite dans les communautés, la participation de personnes handicapées, des séances de sensibilisation et des illustrations des meilleures pratiques. EN COURS	En 2002-2003, on a donné des ateliers d'information dans les régions. En 2003-2004, on a donné des ateliers dans trois communautés.	<ul style="list-style-type: none"> Donner des ateliers dans les communautés 	Tous



Objectif :

Assurer que les mesures de soutien aux personnes handicapées prévoient une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté et qu'elles maximisent l'indépendance personnelle et économique.



Objectif :

Assurer que les mesures de soutien aux personnes handicapées prévoient une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté et qu'elles maximisent l'indépendance personnelle et économique.

25. On concevra et mettra en oeuvre un système de gestion de cas coordonné, intégré et axé sur le client qui aux besoins individuels des personnes handicapées.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
25.1 Faire de la recherche, élaborer et mettre en oeuvre un système de soutien intégré pour les personnes handicapées (enfants et adultes) qui comprend les besoins en matière d'emploi, d'habitation et professionnels. (Renvoi aux éléments d'action : 7.1, 16.3, 29.1, 34.1)	Recherché sur le modèle de l'Île-du-Prince-Édouard.	<ul style="list-style-type: none"> Atelier pour établir une définition commune d'un système de soutien Établir des gestionnaires de cas régionaux pour les personnes handicapées des TNO Mise en oeuvre 	Partenariat du Comité directeur

26. On rendra les possibilités de formation dans le domaine des mesures de soutien aux personnes handicapées plus attirantes et disponibles et on en fera une plus grande promotion pour fournir une force de travail qualifiée et professionnelle.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
26.1 Promouvoir et revoir les options pour accroître la formation professionnelle dans des domaines reliés aux handicaps.		<ul style="list-style-type: none"> Options de recherche Élaborer un plan territorial 	YWCA Collège Aurora ECF

27. Les personnes handicapées auront accès à des évaluations et des s appropriés à propos de la nature de leurs handicaps.

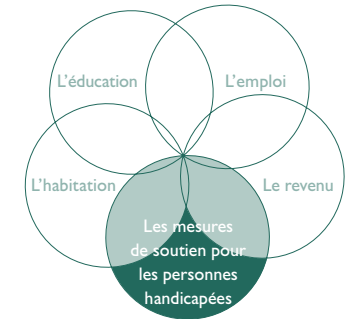
Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
27.1 Développer un guide éducatif en langage simple pour diagnostiquer, incluant la façon d'obtenir un et les attentes. TERMINÉ	Manuel d'auto-soins <i>Faut-il voir un infirmier/ médecin?</i> distribué à tous les foyers des TNO en mars et avril 2003.		SSS
27.2 Préparer un manuel de ressources qui comprend tous les services offerts aux personnes handicapées.		<ul style="list-style-type: none"> Préparer un manuel 	Tous
27.3 Ligne d'écoute téléphonique 1 800 sur les ressources pour les personnes handicapées. TERMINÉ	Terminé en 2002-2003 et en cours.	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	SSS ECF Conseil

28. On concevra et mettra sur pied des foyers de groupe de même que des normes et des politiques sur l'aide à la vie autonome.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
28.1 Préparer des normes et des politiques sur l'aide à la vie autonome et les foyers de groupe, grâce à une approche de collaboration soulignant les définitions et les niveaux de service pour offrir une continuité dans les services.	Ébauche finale de normes et de critères pour terminer les choix concernant l'aide à la vie autonome.	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un modèle pour les TNO 	SSS

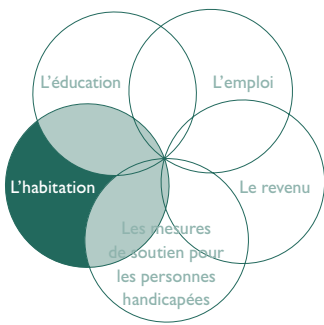
29. On concevra et mettra en oeuvre un programme de mesures de soutien pour les personnes handicapées, basé sur les besoins de ces personnes.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
29.1 Faire de la recherche, élaborer et mettre en oeuvre un système de de mesures de soutien intégré pour les personnes handicapées (enfants et adultes) qui comprend les besoins en matière d'emploi, d'habitation et professionnels. (Renvoi aux éléments d'action : 7.1, 16.3, 25.1, 34.1)	Effectué une recherche sur le modèle de l'Île-du-Prince-Édouard.	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier pour établir une définition commune d'un système de soutien • Établir des questionnaires de cas régionaux pour les personnes handicapées des TNO • Mettre en oeuvre 	Partenariat du Comité directeur



Objectif :

Assurer que les mesures de soutien aux personnes handicapées prévoient une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté et qu'elles maximisent l'indépendance personnelle et économique.



Objectif :

Voir à ce que les personnes handicapées aient des choix en matière de logements abordables, accessibles et qui maximisent l'indépendance.

Habitation

Objectif : Voir à ce que les personnes handicapées aient des choix en matière de logements abordables, accessibles et qui maximisent l'indépendance.

30. Suffisamment de financement sera disponible pour effectuer des rénovations aux maisons existantes et du financement pour de nouvelles maisons, pour accommoder les besoins spécifiques des personnes handicapées.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
30.1 Faire du lobbying pour le financement visant à effectuer des rénovations et construire de nouvelles maisons pour les personnes handicapées.	Deux programmes visant les personnes handicapées en 2002-2003. Les personnes handicapées ont le droit de faire une demande dans le cadre de tous les programmes. Prestation continue des programmes en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la recherche sur les besoins en matière d'habitation des personnes handicapées Élaborer une stratégie pour régler les besoins des personnes handicapées 	SHTNO

31. On examinera les niveaux existants d'exemption de revenu pour que l'aide fournie afin de réparer et de modifier les maisons soit maximisée.

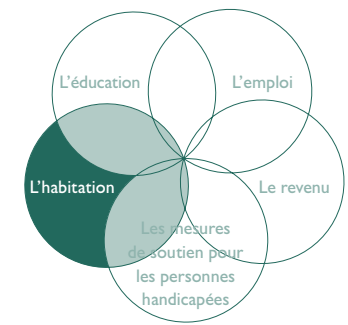
Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
31.1 Négocier des changements au seuil du revenu pour assurer des politiques qui traduisent la réalité des TNO. TERMINÉ	En cours	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	SHTNO

32. Les fournisseurs de soins et les personnes handicapées auront accès à des références pour l'habitation et à de l'information sur les programmes d'habitation.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
32.1 Toute l'information sur les programmes de la SHTNO sera mise sur le site Web en langage clair. L'information sera également disponible auprès des bureaux de district.	Élément d'action terminé en mars 2003. Information mise à jour en 2003-2004.	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'efficacité En cours 	SHTNO
32.2 Réviser la <i>Loi sur la Société d'habitation des TNO</i> (article 4) pour tenir compte des personnes handicapées.		<ul style="list-style-type: none"> Évaluer En cours 	SHTNO

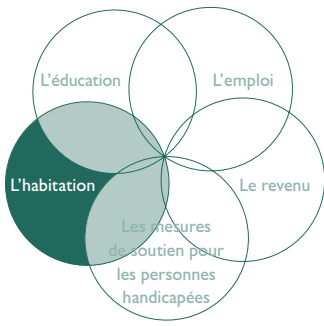
33. On réglera les aspects concernant des logements à accès facile dans les unités de logements publics des TNO.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
33.1 Construire au fur et à mesure des besoins des unités de logement pour les personnes aux prises avec un handicap physique. EN COURS	En cours	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	SHTNO
33.2 Le fait de construire de nouvelles unités ou de les remplacer en vertu de la stratégie de vie indépendante des personnes âgées va permettre un accès facile à un locataire qui a besoin de ce genre d'unité. EN COURS	Dès maintenant, au besoin.	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	SHTNO
33.3 Explorer des options pour mettre de côté des unités de logement pour les personnes âgées indépendantes pour les personnes handicapées. EN COURS	Dès maintenant, au besoin.	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	SHTNO



Objectif :

Voir à ce que les personnes handicapées aient des choix en matière de logements abordables, accessibles et qui maximisent l'indépendance.



Objectif :

Voir à ce que les personnes handicapées aient des choix en matière de logements abordables, accessibles et qui maximisent l'indépendance.

<p>33.4 En vertu du programme de supplément au loyer, des dispositions sont en place pour assurer des unités de logement à accès facile. EN COURS</p>	<p>Dès maintenant, au besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	<p>SHTNO</p>
<p>33.5 Les personnes handicapées auront un accès équitable aux logements publics et au supplément au loyer, de concert avec les mesures de soutien dont elles ont besoin. EN COURS</p>	<p>Dès maintenant, au besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	<p>SHTNO</p>
<p>33.6 Assurer des politiques sociales d'habitation pour le logement des personnes seules est approprié et règle le manque de logements dans les communautés.</p>	<p>La SHTNO et les organismes locaux d'habitation repèrent les demandes reliées à un handicap, en 2003-2004, pour identifier les besoins en matière de programmes et de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage en cours • Étudier les résultats du sondage sur les besoins en matière d'habitation • Évaluer • Déterminer les besoins en matière d'habitation des personnes handicapées 	<p>SHTNO ONG</p>

34. On concevra et mettra en oeuvre un système de gestion des cas coordonné et intégré qui répond aux besoins des personnes handicapées.

Éléments d'action	Activités d'appui 2002-2003 et 2003-2004	Actions	En charge
<p>34.1 Faire de la recherche, élaborer et mettre en oeuvre un système de soutien intégré pour les personnes handicapées (enfants et adultes) qui comprend les besoins en matière d'emploi, d'habitation et professionnels. (Renvoi aux éléments d'action : 7.1, 16.3, 25.1, 29.1)</p>	<p>Recherché le modèle de l'Île-du-Prince-Édouard.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier pour établir une définition commune d'un système de soutien • Établir des gestionnaires de cas régionaux pour les personnes handicapées des TNO • Mettre en oeuvre 	<p>Partenariat du Comité directeur</p>

ANNEXE I : GLOSSAIRE

- **Alphabétisation et éducation de base des adultes**

 - **Test de placement**

 - Ce test détermine quand une personne handicapée est placée dans des programmes éducatifs.

- **Aide à l'emploi pour les personnes handicapées**

 - Entente fédérale/provinciale/territoriale sur cinq ans pour les programmes du marché du travail des personnes handicapées, expiré depuis le 31 mars 2003, mais qui a été prolongé jusqu'au 31 mars 2004.

- **Projet de développement de la petite enfance**

 - Traduit la reconnaissance des premiers ministres de l'importance d'investir dans le développement de la petite enfance, d'appuyer les familles et les communautés dans leurs efforts d'assurer le meilleur avenir possible à leurs enfants. Le gouvernement fédéral a accepté d'investir 2,2 milliards \$ au cours des cinq prochaines années (2001-2002 à 2005-2006) aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

- **Aide-enseignant**

 - Personne qui travaille avec un membre du personnel agréé et qui aide à la mise en oeuvre du programme d'un étudiant.

- **Formation d'aide au comportement efficace**

 - Processus de résolution de problèmes par une équipe par laquelle le personnel scolaire crée une approche à l'échelle de l'école qui est axée sur l'identification de comportements.

- **Évaluation du comportement fonctionnel**

 - Processus systématique pour comprendre la fonction de comportements à problèmes (du point de vue de l'enfant). Le processus est utilisé pour guider le développement d'un plan d'aide pour un comportement efficace et approprié. Cette évaluation prend place dans un milieu où les comportements se manifestent, et identifie les facteurs environnementaux et déclencheurs qui prévoient le comportement problème de même que les conséquences qui maintiennent le comportement.

- **Syndrome d'alcoolisme foetal**

 - Terme utilisé pour comprendre toute une variété de handicaps causés par l'exposition à l'alcool dans l'utérus.

- **Enfants en santé**

 - Ce projet appuie le développement des enfants de l'âge prénatal jusqu'à six ans, et est axé sur la prévention et la promotion de la santé. Ce projet appuie toute une variété de programmes et de services à partir de l'intervention précoce aux services thérapeutiques.

- **Aides à domicile**

 - Personnes formées et certifiées qui peuvent fournir de l'aide à domicile et des services de soins personnels, incluant la préparation de repas à domicile.

- **Instruction universelle**

 - Approche face à l'éducation qui s'efforce de répondre aux besoins individuels des élèves. Elle vise à assurer un accès égal à tous les élèves aux programmes scolaires offerts dans un environnement scolaire régulier.

- **Plans scolaires individuels**

Un plan scolaire individuel écrit, spécifique à un élève et complet, avec des buts et objectifs déterminés par le biais d'un processus de collaboration, et orienté en fonction des forces et des besoins de l'élève. Il peut ou pas comprendre des résultats d'apprentissage reliés au programme d'études des TNO.

- **Modèle de prestation de services intégrés**

Un modèle de prestation basé sur une philosophie primaire de soins communautaires d'offrir le bon service par le bon fournisseur au bon moment. Il y a trois principaux éléments au modèle : l'intégration des services, l'intégration organisationnelle et les services principaux. Les domaines des services principaux sont les services de et les services curatifs, les services de réhabilitation, les services de protection, les services de soins continus, les services de promotion et de prévention, les services en santé mentale et toxicomanies.

- **Plans scolaires modifiés**

Ces plans sont utilisés quand c'est nécessaire d'ajuster, de modifier ou de changer certains éléments du programme pour des élèves afin qu'ils soient des apprenants qui réussissent.

- **Outil de dépistage Nippissing**

Il s'agit d'un outil conçu pour dépister le développement des enfants dans les domaines de la vision, de l'ouïe, de l'élocution, de la langue, de la motricité globale, de la motricité fine, des habiletés cognitives, sociales, émotionnelles et les habiletés à se prendre en charge. Cet outil examine 13 principales étapes du développement : 1-2 mois, 4 mois, 6 mois, 9 mois, 12 mois, 15 mois, 18 mois, 24 mois, 30 mois, 3 ans, 4 ans, 5 ans et 6 ans.

Aux TNO, on vise à faire un dépistage précoce des retards du développement et de mettre en oeuvre des stratégies d'intervention précoce, au besoin. Le test est lié au calendrier de la vaccination. Le but en matière de développement de la petite enfance aux TNO est de faire passer le test à tous les enfants avant l'âge de quatre ans.

- **Conseil territorial des personnes handicapées**

Le seul organisme non gouvernemental, à l'échelle des Territoires et s'occupant de tous les handicaps, qui travaille avec les personnes handicapées, pour les aider à atteindre l'autonomie et à devenir des citoyens à part entière. Cela se fait grâce à des programmes et services, à la sensibilisation, à des occasions et des choix qui encouragent la pleine participation à tous les aspects de la vie aux TNO.

- **Enquête sur la participation et sur la limitation des activités**

Enquête après le recensement pour recueillir de l'information sur les personnes dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'une condition reliée à la santé ou d'un problème. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête sont utilisées pour planifier les programmes et services requis par les personnes handicapées qui participent pleinement à la société. Cette enquête est financée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

- **Enseignant (programme de soutien)**

Éducateur qui fournit de l'aide scolaire aux enseignants pour répondre aux besoins de tous les apprenants de l'école. Cet éducateur fournit de l'aide aux enseignants pour planifier les programmes scolaires et surveiller la réussite des élèves, et coordonne les services de soutien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.

- **Services de réhabilitation**

Travail avec des personnes de tous âges, pour les aider à atteindre ou recouvrer leur plus grand potentiel pour une vie qui soit plus fonctionnelle pour eux. Cela comprend le travail avec des personnes qui sont nées avec des retards ou des handicaps et celles qui, en raison de blessures ou de maladies chroniques, ont perdu le niveau de fonctionnement qu'elles avaient auparavant. Les services de réhabilitation existent dans toute une variété de façons, soit à domicile, à l'école, au travail et dans les organismes de santé. Les services peuvent comprendre l'évaluation, le soutien et l'aide à long terme, les traitements, l'intervention et l'éducation.

- **Bibliothèque virtuelle**

Le projet de bibliothèques virtuelles est en cours depuis 1999 et est conçu pour améliorer les services de bibliothèque dans les communautés non desservies par une bibliothèque publique. Les bibliothèques virtuelles sont constituées d'ordinateurs et de logiciels installés dans les communautés pour fournir un accès équitable à de l'information fiable et à jour à tous les membres de la communauté.

- **Yellowknife Association for Community Living (YK-ACL)**

L'énoncé de mission de cette Association est « *d'aider les personnes aux prises avec des handicaps intellectuels et leurs familles pour qu'elles vivent une vie remplie dans des communautés qui sont les aident.* »

- **YWCA Yellowknife**

L'énoncé de mission du YWCA de Yellowknife est « *d'accroître le mieux-être et l'indépendance des personnes, particulièrement des femmes.* »

